

Couplevie

BULLETIN MUNICIPAL



« Production des enfants
de l'accueil de loisirs
à l'occasion des JDE 2015 »

N° 41
Juin 2015



Sommaire

Vie communale

- 3 | Editorial
- 4-5 | Associations actualités
- 5-6 | Accueil de loisirs
- 7 | Vote du budget 2015
- 8-9 | Savez-vous de quel bois je me chauffe ?!
- 10-13 | À la rencontre de...
Robert DUCOS

Vie associative

- 14 | L'actualité à Coublevie Accueil
- 15 | Atelier Palette de lumière
- 16-17 | 14^e journées de l'Environnement de Coublevie
- 18 | Les Vieilles Soupapes du Voironnais
- 19 | Mettons en pratique les éco-gestes



Adresse postale : BP 2 - 38500 COUBLEVIE
Tél. 04 76 05 15 39 - Fax : 04 76 05 08 44
Site web : www.coublevie.fr

Directeur de publication : Dominique PARREL, maire

Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Imprimerie du Pont de Claix

Crédit photo : services municipaux, associations, commissions municipales.



Editorial

Madame, Monsieur,

Le budget 2015, voté à l'occasion du conseil municipal du 19 mars 2015, n'a pas été un exercice facile pour la nouvelle équipe municipale.

En effet, la baisse importante de la dotation globale de fonctionnement des communes, liée aux engagements de réduction du déficit de l'état, contraint les communes à engager d'importantes économies si nous ne voulons pas réduire à néant notre capacité d' "investissement" d'ici 2017.

Sans réduction massive de nos dépenses de fonctionnement, c'est l'équilibre même de notre budget qui est menacé avec la réduction de 200 000 € de dotation de l'état sur nos recettes, soit plus de 50 % de notre capacité d'investissement qui disparaît en 3 années. D'autres baisses de dotations sont à craindre et pourraient venir aggraver dangereusement la situation des collectivités.

Pour faire face à cette situation, nous avons engagé plusieurs actions avec l'ensemble des services municipaux.

Tout d'abord une réduction globale de nos dépenses de fonctionnement de 2,5 % (soit 60 000 €/an) pendant 3 ans, ce qui exige pour certains postes des baisses de plus de 10 % pour compenser des hausses inévitables de contrats, d'achats de produits, et de dépenses d'entretien.

La deuxième action importante vise à engager une réduction des effectifs par le non remplacement de certains postes en CDD ou à l'occasion de départ à la retraite. Déjà 2 postes sont concernés dès cette année par cette mesure. Le non remplacement des arrêts de maladie pour des durées inférieures à une semaine est également une mesure mise en place depuis l'automne 2014.

Dernière action engagée avec la mutualisation de postes dont celui d'instructeur des permis de construire, transféré à la structure inter-communale au Pays Voironnais depuis le 1^{er} avril 2015, mais aussi la mutualisation de marchés de travaux, d'achats groupés et, à terme, de postes avec les communes de La Buisse et de St Jean de Moirans. Cette réflexion en cours devrait déboucher sur les premiers partenariats dès 2016.

Tous les élus et personnels sont mis à contribution pour rechercher des pistes d'économies mais il faudra aussi que tous les Coublevain(e)s comprennent que désormais on ne pourra plus répondre positivement à toutes les demandes.

Pour atténuer la baisse brutale des dotations et permettre la réalisation des principaux investissements nécessaires au fonctionnement de la vie locale, le conseil municipal a décidé d'augmenter cette année les impôts de 3 % de la part communale (seulement 3 augmentations ont eu lieu depuis 12 ans). Cette mesure rapportera environ 47 000 € au budget communal.

Vous l'avez bien compris nous vivons une période difficile qui nous oblige à repenser la conception de l'action publique, son organisation, ses limites, ses coûts.

C'est un enjeu auquel toutes les collectivités doivent faire face. C'est certainement en se réunissant qu'elles trouveront les solutions pour moderniser le service public, le rendre plus efficient et plus adapté au monde qui bouge.

Très cordialement,

Le Maire
Dominique PARREL

Associations actualités

Quelques informations très utiles pour rester dans le bon droit

Mineurs

Un mineur peut-il adhérer, voter et être élu dans une association ?

Un mineur est considéré comme juridiquement incapable de passer un contrat. C'est pourquoi il appartient à son représentant légal de le faire. Ce principe vaudrait également pour le contrat d'association si l'article 15 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, n'avait pas reconnu aux mineurs le droit à la liberté d'association. Ainsi un mineur peut librement adhérer à une association si les statuts ne s'y opposent pas.

En revanche, la possibilité de tenir un rôle de dirigeant et d'effectuer tous les actes relatifs à la vie de l'association (ouvrir un compte bancaire, adhérer à une fédération, payer les factures et effectuer tout autre acte administratif) a été limité par la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée en 2011 par son nouvel article 2 bis, qui prévoit que ce droit est ouvert aux mineurs de 16 ans révolus à condition qu'ils aient obtenu l'autorisation formelle et écrite de leur représentant légal. Ce droit peut également être limité par les statuts de l'association s'ils précisent par exemple que les mineurs ne peuvent être ni adhérents ni élus.

Subvention

Une association a-t-elle le droit d'aider une autre association en difficulté en lui reversant la subvention publique qu'elle a reçue ?

Une association a reçu une subvention pour un objet précis. Elle doit rendre compte de son utilisation. La reverser à une autre association serait considéré comme de la gestion de fait, dans la mesure où l'affectation des fonds publics échapperait au contrôleur public. Cependant, le reversement de tout ou partie d'une subvention versée par l'état ou une collectivité territoriale peut être autorisé avec l'accord formel de ceux-ci.

Règles générales de sécurité dans un ERP

L'arrêté du 25 juin 1980 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation précise que les règles de sécurité varient selon l'usage et la nature de l'Établissement Recevant du Public (ERP).

Il existe toutefois des règles générales applicables à toute utilisation : ne pas encombrer les dégagements et sorties, permettre aux portes de s'ouvrir par une manœuvre simple et ne pas réaliser de stockage dans les locaux non prévus à cet effet. Les associations doivent respecter les plans d'évacuation du bâtiment ou de la salle mis à disposition. Ces derniers doivent être affichés de manière visible par tous.

L'association est responsable du bâtiment ou de la salle mis à disposition !

La présomption de garde pesant sur le propriétaire d'une chose, tombe en cas de transfert de sa garde, notamment dans le cas de prêt à usage ou d'une mise à disposition d'autrui. Ainsi les juges ont considéré qu'une association était devenue la gardienne d'un pilier de préau ayant été mis à disposition et qu'elle était responsable, sur le fondement de l'article 1384-1 du Code Civil, du dommage causé par l'effondrement du pilier intervenu suite à

l'action d'une personne appartenant à l'association qui s'est appuyée dessus. D'où nécessité pour les associations de bien s'assurer et de fournir régulièrement les attestations à la commune de référence.

Association non déclarée : son représentant engage sa responsabilité personnelle

La personne physique qui déclare agir en tant que représentant d'une association de fait (c'est à dire dépourvue de personnalité morale au jour des faits, car non déclarée en préfecture) en organisant une manifestation engage sa responsabilité civile personnelle en cas de dommages survenus durant la manifestation.

Manifestations sportives : un nouveau régime fiscal pour 2015



Afin de se conformer à une directive européenne, le gouvernement a proposé un amendement au projet de loi de finances pour 2015, adopté par l'assemblée nationale le 17 octobre 2014, qui prévoit d'assujettir la billetterie sportive à la TVA de 5,5 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Dans ce cas les manifestations sportives ne seraient plus soumises à l'impôt sur les spectacles.

Lotos associatifs



Les recettes des lotos traditionnels organisés par les associations entrent dans le champ de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée, à raison de 6 manifestations organisées par an au maximum. Le bénéfice de cette exonération est cependant soumis à deux formalités. Premièrement, l'organisateur doit informer par courrier le service des impôts du siège social de l'association au plus tard 24 heures avant la manifestation. Deuxièmement, l'organisateur doit envoyer à ce même service un relevé détaillé des

recettes et dépenses du loto traditionnel dans les 30 jours qui suivent la manifestation. Les lots ne peuvent en aucun cas consister en somme d'argent ni être remboursés. Il ne peut donc s'agir que d'objets ou de bons non remboursables dans un magasin. En revanche tout le monde peut y participer y compris les mineurs.

Sacem : les forfaits relatifs aux droits d'auteur

Autorisation simplifiée : L'autorisation simplifiée concerne le forfait de droit d'auteur à payer avant la séance pour 10 types de manifestations avec fond sonore musical (kermesse scolaire, braderie, vide-greniers, rencontre sportive, course cycliste, conférence, congrès, loto, journée portes ouvertes, vernissage etc).

Vous pouvez faire votre déclaration préalable par téléphone puis renvoyer le dépliant complété et accompagné d'un chèque à votre délégation Sacem. Le paiement de ce forfait unique vous libère de toute autre formalité auprès de cet organisme collecteur et vous fait bénéficier automatiquement de la réduction de 20 % que la Sacem accorde aux organisateurs munis de son autorisation.

Si vous organisez un événement pour lequel la musique est indispensable (danse, spectacle etc), le forfait unique ne s'applique pas et vous devez prendre contact avec votre délégation Sacem.

Autorisations gratuites : Des autorisations gratuites sont prévues pour les manifestations données au profit d'une cause humanitaire, philanthropique ou social (Resto du cœur, Téléthon, soutien aux sinistrés de catastrophes naturelles etc) ou pour certaines manifestations sans recette et dont le budget des dépenses est faible.

Quant à la fête de la musique, la Sacem accorde ce jour-là une autorisation gratuite exceptionnelle aux organisateurs de concerts gratuits au cours desquels les artistes, interprètes et musiciens se produisent sans rémunération.

Siège social d'une association

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que toute association peut demander au maire la possibilité de domicilier son siège en mairie. Il n'y a pas obligation d'y répondre favorablement. S'il met à disposition des locaux communaux, les conditions d'utilisation devront être précisées très clairement.

Archives d'une association

- Sont à conserver de manière illimitée, parmi les plus courants : les statuts et modifications ultérieures, le règlement intérieur, le récépissé de déclaration initiale, le registre des membres successifs élus, les procès verbaux, feuilles de présence et pouvoir des assemblées délibérantes, les rapports du commissaire aux comptes, ou encore les contrats de bail, d'assurance etc.
- Sont à conserver 10 ans : les documents comptables, le registre du personnel, les déclarations de retraite complémentaire, les documents commerciaux ou les factures de travaux.
- Sont à conserver 6 ans : les avis d'imposition, les déclarations TVA, de CET, de TS ou d'impôts sur les bénéficiaires.
- Sont à conserver 5 ans : les documents bancaires, le livre de paie ou doubles des bulletins de salaire ou les quittances de loyer.
- Sont à conserver "3 ans" les factures de téléphone, d'eau, de gaz, et d'électricité ou les récépissés des lettres recommandées.

J.-P. MÉTRAL

Adjoint vie associative - Jeunesse



Bilan 2014 de l'accueil loisirs « Espace Jazz » de COUBLEVIE

L'accueil de loisirs a fonctionné 96 jours sur l'année 2014

- 29 jours sur les petites vacances scolaires
- 34 jours sur les grandes vacances scolaires
- 33 jours sur les mercredis

La grille des tarifs établie en 2013/2014 est inchangée et appréciée par les familles qui fréquentent régulièrement la structure

- Création de 5 tranches de QF supérieur à 1010 euros
- Regroupement des 3 premières tranches de QF
- Mise en place des forfaits, 5 % de réduction pour 2 jours, 10 % à partir de 5 jours
- Proratation du tarif des mercredis
- Pas de tarification différenciée pour les extérieurs



Bilan Secteur Enfance Nouveautés en 2014

Sensibilisé depuis longtemps déjà à l'accueil d'enfants porteurs du handicap, l'accueil de loisirs a été retenu par la CAF pour un accompagnement méthodologique dans le cadre de la démarche qualité.

La thématique retenue est « intégration du handicap ». L'équipe d'animation a pu ainsi bénéficier d'un temps d'accompagnement par la « Scop Accolades ». Une plaquette qui présente la démarche a été réalisée et sera diffusée.

... suite page 6



Bilan secteur jeunesse

Activités proposées

Création de musique assistée par ordinateur, puis mise en application sur le chant avec des instruments et ceci devant les familles. Tournoi de football, découverte de Batucada, baignade, nuitée, semaine « graph » avec un intervenant, semaine VTT, roller, basket, semaine cirque, dans une ambiance conviviale sportive et pour une fois ensoleillée. L'activité Pass'Sport regroupe une diversité d'activités sportives. De manière exceptionnelle les filles étaient en nombre important. Mais globalement on constate une baisse de la fréquentation des coubleviteains. Une remise en cause et de l'innovation s'imposent ! Il est à souligner, à regrets, une mobilisation très faible et peu d'investissement de la part des associations coublevitaines mise à part la Dauphinoise, le Kendo et le Cyclo Club. Le raid aventure Léo Lagrange centre est s'est vu contrarié dans ses dates par le mauvais temps. 12 équipes de 7 jeunes ont participé à cette aventure (valorisation de l'esprit sportif, d'équipe, entraide, mutualisation des compétences de chacun, de cohésion).

La passerelle entre le groupe des 6/10 ans et le groupe SODA des 11/13 ans se fait naturellement. Reste toujours à mobiliser les 14/15 ans. Cela peut s'expliquer par :

- absence de secteur de cette tranche d'âge à l'année
- pas d'animateur permanent pour cette tranche d'âge
- pas de local adapté et attractif
- des structures et capacités autres sur le Pays Voironnais
- pas de demande exprimée par les jeunes et leur familles
- des jeunes coubleviteains de plus en plus mobiles et demandeurs d'activités de consommation

ANALYSE GLOBALE ET PERSPECTIVES

Activités proposées

Pour l'année 2014 l'espace jazz a accueilli 315 enfants différents de 3 à 17 ans issus de 207 familles. Un total de 34 907 heures de présence d'où une baisse constatée de 14%. Cela s'explique ainsi :

- baisse du nombre de jours d'ouverture (104 en 2011 et 96 en 2014)
- modification de l'amplitude horaire des mercredis avec les nouveaux rythmes scolaires
- exigence de la CAF en matière de pointage désormais horaire
- la baisse de la fréquentation du secteur jeunesse pour la période d'été

On constate une certaine et relative parité garçons (164) filles (151). Sur les 155 familles résidant sur la commune et ayant utilisé l'accueil de loisirs 56 ont un QF de plus de 1 811 euros, et 19 ont un QF inférieur à 810.

Le CCAS en 2014 prendra en charge 1 682,50 euros soit une augmentation de 60%.

L'aide s'avère désormais plus importante pour les familles dont le QF est inférieur à 810 et ce depuis la refondation des grilles en adéquation avec celles du restaurant scolaire. Cela s'explique ainsi :

- des familles qui rencontrent de plus en plus de difficultés sociales
- une meilleure communication sur l'aide fournie par le CCAS de Coublevie
- modification des structures familiales

Origine géographique

-Coublevie 75 %, Voiron 11 %, La Buisse 3 %, Chirens 2 %, St Jean de Moirans 1 %, Pays Voironnais 8 %. Pour les mercredis, depuis la mise en place des rythmes scolaires 59 enfants sont concernés pour 61 familles coublevitaines.

Perspectives

Le projet d'extension du centre de loisirs a été abandonné au regard de la conjoncture actuelle qui nous oblige à faire des choix. Ce sera une rénovation importante des locaux et des abords qui sera effective et ce, sur 2 exercices budgétaires.

Il est prévu pour juillet 2015 dans un premier temps l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants de 3 à 5 ans. L'accueil se fera à l'école d'Orgeoise qui présentent des lieux adaptés et d'un extrême intérêt pour cette tranche d'âge. L'agrément sera sollicité auprès de la PMI. Augmentation des effectifs sur l'enfance en juillet pour répondre à la demande des familles. Fermeture des 15 premiers jours en août (beaucoup moins de fréquentation). Déclaration des séjours accessoires en séjours de vacances afin de ne pas amputer la capacité globale de l'accueil.

La réflexion sur le secteur jeunesse sur la commune de COUBLEVIE et surtout dans les actions à mener en partenariat (suppression de l'action Pass'sport).

Revoir, clarifier, réajuster les modalités d'utilisation du restaurant scolaire car les effectifs de fréquentation ont plus que doublés. Redéfinir la mise à disposition du personnel municipal pour le ménage avec le souci de gestion qui s'avère de plus en plus serrée. Poursuite du comité d'usagers. Nouveau site internet « site web Léo Lagrange » pour améliorer la communication.



J.-P. MÉTRAL

Adjoint vie associative - Jeunesse

Vote du budget 2015 - conseil municipal du 12 mars 2015

Le 12 mars 2015, le conseil municipal de Coublevie a voté son budget et comme chaque année, cet acte majeur de la vie communale permet d'établir l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Le budget est ainsi le témoin privilégié, de notre situation financière, des choix politiques arrêtés par le conseil municipal et des ambitions à venir pour notre commune et le territoire du Pays-Voironnais.

Cet acte, bien qu'en apparence particulièrement technique, donne l'occasion de rappeler combien l'action publique n'est jamais gratuite, rarement « simple » et qu'elle n'échappe bien entendu à aucun contexte et particulièrement celui de la situation financière dans laquelle se trouve notre pays. Ainsi, et plus encore que les précédents budgets, celui-ci est marqué par une très nette réduction des dotations extérieures, à commencer par la plus importante d'entre elles, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat qui ampute de plus de 55 000 euros par an à notre budget de fonctionnement. Corrélativement, il y a vos attentes et vos besoins qu'il est légitime d'exprimer, voire de revendiquer et qui tout naturellement président à notre action. Plus encore, il y a cette « demande permanente, voire croissante, de service public », souvent imposée par de multiples exigences légales et normatives, comme en témoigne les nombreux aménagements de mise en conformité ou de nécessaire adaptation de nos services telle la réforme des rythmes scolaires. Si certains voient dans cette ambivalence entre « besoins et moyens », une invitation au pessimisme ou à la résignation, nous pensons, a contrario, qu'elle nous invite à nous hisser à la hauteur de la confiance dont vous nous témoignez.

C'est la raison pour laquelle, le 12 mars 2015, les élus du conseil municipal, ont voté à l'unanimité le budget autour de trois grands axes.

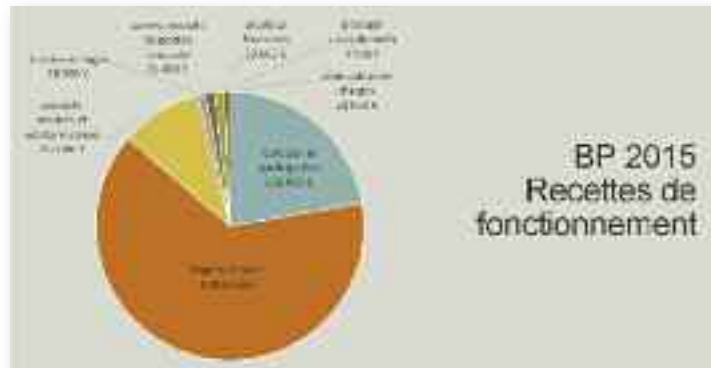
Le premier est l'effort demandé aux services municipaux, puisque les dépenses réelles de fonctionnement de la commune diminueront de près de 2,5 % par rapport 2014 ce qui constitue pour notre commune, compte tenu de nos marges de manœuvre, un véritable

effort qu'il convient de souligner. De manière très concrète, certains services ou prestations seront reportés ou davantage étalés dans le temps.

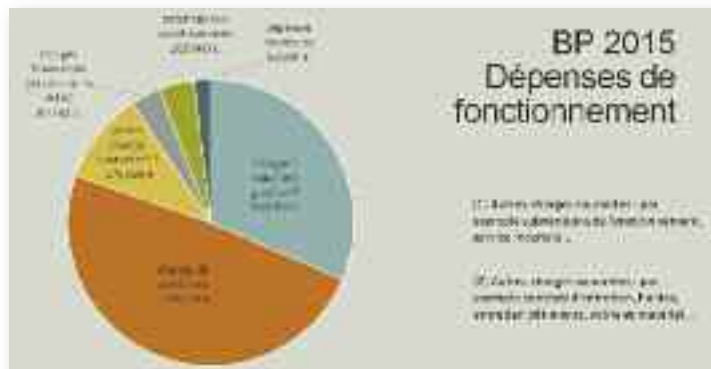
Le deuxième axe est la nécessité, malgré tout dans ce contexte, de maintenir nos propres capacités d'investissement; exigence d'autant plus forte au regard de vos attentes et d'injonctions juridiques particulièrement nombreuses. C'est la raison pour laquelle, nous

avons fait le choix d'augmenter, les taux d'impôts communaux de 3 %, alors que ceux-ci demeuraient inchangés depuis 2008. Si pareille décision n'est jamais aisée à prendre et plus encore aujourd'hui, nous en mesurons la nature et la portée pour les coubleviteins. Nous pensons ainsi que ce choix est autant nécessaire qu'acceptable, compte tenu du potentiel fiscal de notre commune (la richesse fiscale moyenne des coubleviteins... qui n'est certes qu'une moyenne), d'un impact relativement limité sur votre relevé d'impôts et de la nécessité pour Coublevie de répondre aux besoins de ses habitants.

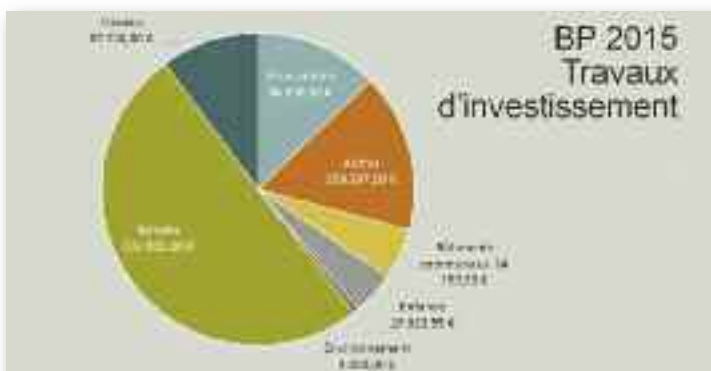
Le troisième axe est la réflexion et les choix en matière d'investissement, leur montant était de plus d'un million d'euros pour le budget 2014, alors qu'il est de 660 000 euros pour le budget 2015, où l'on compte principalement l'achat de terrains pour la future voie verte de la commune, la rénovation du centre de loisirs ou l'entretien et la modernisation de différents bâtiments communaux. Les choix effectués et plus encore ceux que nous auront à faire dans les années qui viennent, devront inlassablement être envisagés à l'aune de leur opportunité, de leur efficacité et de nos réelles capacités.



« Budget prévisionnel »



« Budget prévisionnel »



« Budget prévisionnel »

C'est donc dans un environnement en pleine mutation, où les contraintes, notamment financières, n'ont sans doute jamais été aussi fortes, que s'inscrit le vote du budget 2015 mais soyez convaincus, qu'il représente pour l'ensemble de l'équipe municipale de Coublevie, un acte de responsabilité et d'ambition.

Fabien FORTOUL

Conseiller municipal délégué aux finances

« Savez-vous de quel bois je me chauffe ?! (1) »



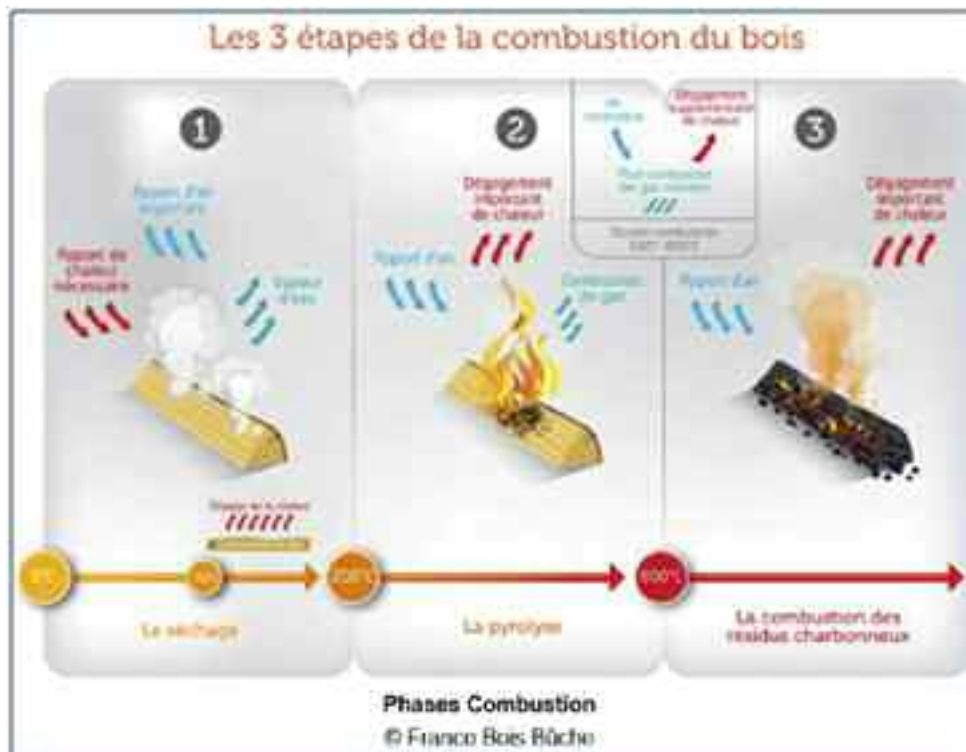
Evidemment, avec le soleil qui est revenu, il semble difficile de lire un article sur le chauffage au bois ; mais les Saints de Glace du mois de mai sont proches et, plutôt que de rallumer son chauffage, on pourra, pour certains, s'appuyer sur le chauffage au bois, solution d'appoint idéale en inter saisons.

L'atelier ENERGIE au cours de sa 2^e rencontre a souhaité se renseigner davantage et échanger sur le chauffage au bois dans l'habitat individuel. Un professionnel a donc été sollicité et Julien Ducrotois, de l'Ageden (association pour la gestion durable de l'énergie en Isère) est venu présenter son expérience, répondre aux questions et lever quelques croyances...

Ainsi, face aux débats sur le chauffage au

bois et la qualité de l'air, on peut affirmer que **tout combustible propre et sec et une combustion maîtrisée sont respectueux de l'environnement.**

Ainsi, il s'agit d'utiliser un bois suffisamment sec et de bien gérer les 3 phases de la combustion (expliquées ci-contre) notamment la pyrolyse qui permet une combustion (voire ce qu'on appelle une double combustion). Elle entraîne une forte élévation de la température et une combustion quasi complète du bois (cendres résiduelles).



Équipez-vous d'un appareil performant

Faites installer un poêle à bois ou un autre appareil de chauffage au bois labellisé Flamme verte 5 étoiles qui limite les émissions de particules dans l'air extérieur à moins de 125 mg/m³.

Les performances des appareils aussi bien en terme de rendement que d'émissions de particules, se sont considérablement améliorées depuis 2002, comme le montre le tableau suivant.

Estimation des émissions moyennes annuelles pour un appareil de chauffage au bois utilisé en mode de chauffage principal

Type d'appareil	Rendement énergétique moyen	Particules émises **
Poêle ouvert	0,3	97
Poêle fermé avant 2002	0,45	91
Poêle fermé 2002-2007	0,6	34
Poêle fermé après 2007	0,8	8
Poêle fermé Flamme Verte 5**	0,8	3

* en kg/an, en usage principal.
** avec une valeur limite d'émission des particules à 50 mg/An³
Source: ADEME

Quelles sont les émissions de particules émises par l'Energie Bois ?

Les particules fines (formes de 'poussières') sont mesurées via les PM10 (« particulates matter 10 ») dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Les PM10 peuvent provenir de phénomènes naturels (érosion, éruption, séisme... ou anthropiques (fumées d'industries, voitures, ...)). Plus les particules sont fines, plus elles restent dans l'atmosphère sans retomber immédiatement. Elles sont aussi plus dangereuses pour la santé et nécessitent des aménagements comme les célèbres "filtres à particules des véhicules". Ces PM sont aujourd'hui au cœur des politiques de santé publique et des réglementations sur la qualité de l'air.

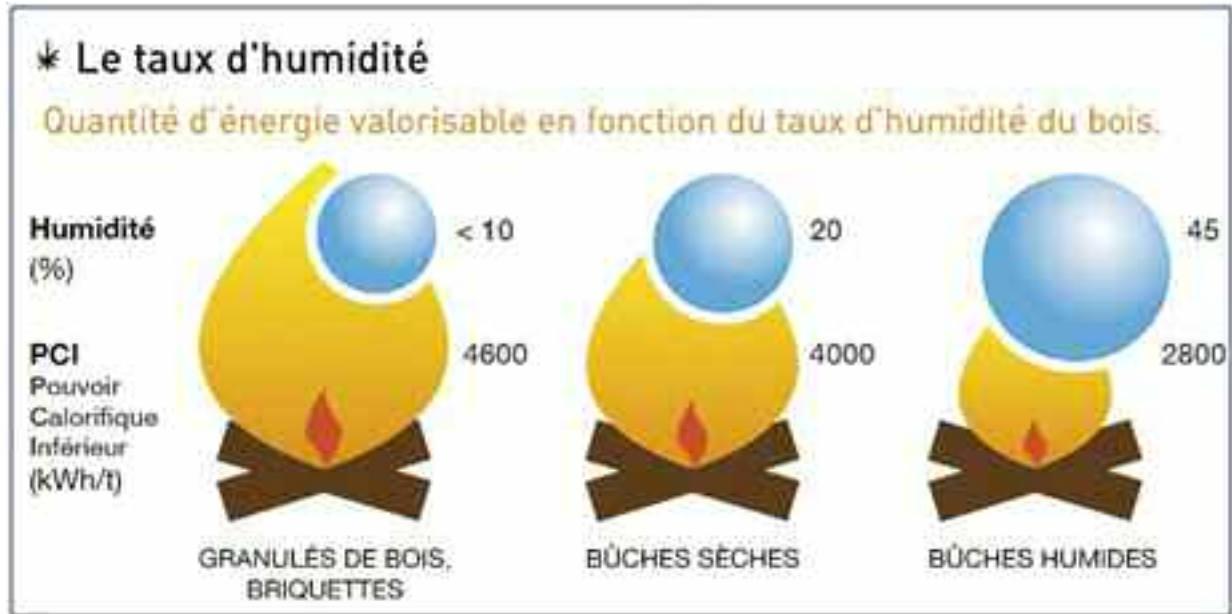
TROIS IMPERATIFS A RETENIR POUR SE CHAUFFER AU BOIS EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT :

- utiliser du bois sec (20 à 25 % d'humidité) ou du granulé (2) bois,
- procéder à une combustion complète, sans réduire les arrivées d'air
- Bien connaître son poêle (arrivées d'air, entretien, conduction, fonctionnement global...)

(1) Une campagne de sensibilisation a été lancée sur la métropole grenobloise sur ce thème, en lien avec l'AGEDEN, l'ALEC et l'ADEME.

(2) Les granulés proviennent de la filière bois qui comprend la production de bois d'œuvre, la production du bois de chauffage, les granulés et autres produits issus du bois ;

Le taux d'humidité du bois détermine son pouvoir calorifique. Plus le bois est humide, plus sa combustion va être incomplète et laisser des dépôts dans les conduits. Ainsi, le pouvoir calorifique d'1 stère de bois sec (20 à 25 % d'humidité) correspond à 1 700 kWh (équivalent de 170 litres de fioul !)



Pour finir, un petit schéma et quelques conseils de mise en route...pour faire tomber les idées reçues ! Ainsi, pensiez-vous, vous aussi, que le petit bois était à mettre au dessus du gros bois et non en dessous ??!

✳ **Démarrage**

- ✳ Allume-feu
- ✳ Bois tendre (résineux) pour le petit bois
- ✳ Ouverture totale des entrées d'air

Contacts

AGEDEN – www.ageden38.org - conseil en énergie durable – *prochaines permanences à Coublevie (Eco Cité) : le 22 mai, le 19 juin et le 17 juillet* (précisions en mairie)

Respire (www.respire-asso.org) – association nationale pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air

Rhône-Alpes Bois Buche (Ra2B), qui définit les caractéristiques des produits bois et structure ainsi la filière bois bûche en Rhône-Alpes.

NF Bois de chauffage : www.nfboisdechauffage.org

L'ATELIER ENERGIE, est un espace de discussions, échanges d'expériences et bonnes pratiques constitué à la demande de quelques habitants – il est ouvert à tous et la prochaine réunion (mercredi 17 juin à 20 h 30 à la Mairie de Coublevie) sera sur le thème du photovoltaïque, animée par un spécialiste.

Pour tout renseignement ou pour être recontacté par mel : fr.pons@sfr.fr

Françoise Pons

A la rencontre de...

ROBERT DUCOS

**35 années dans l'Armée de l'air
et 3 600 heures de vol...
Entretien avec un pilote chevronné !**

UNE CARRIÈRE REMARQUABLE

Fils de militaire, à 5 ans Robert Ducos rêve de devenir pilote de chasse. C'est un métier qu'on ne fait pas par hasard....

1979 Capitaine
1985 Commandant
1989 Lieutenant-colonel
1994 Colonel
2004 Général

Titulaire d'un baccalauréat scientifique, Robert Ducos intègre les classes préparatoires Maths Sup / Maths Spé de l'Ecole des Pupilles de l'Air et réussit le concours d'entrée à l'Ecole de l'Air en 1973 à Salon de Provence.

Diplômé en 1975, le lieutenant Ducos obtient son Brevet de Pilote de chasse en 1976 puis sa première affectation dans la Défense aérienne à la 5ème escadre de chasse à Orange.

CARTE D'IDENTITÉ



Nom : **DUCOS**
Prénom : **Robert**
Né à Hambach
en Allemagne en 1952
Marié, 2 enfants
Cadre de réserve -
Officier
Général 2^e section
Coublevite depuis 2007
Trésorier du Comité des
Fêtes - Responsable
Activité Randonnée
à Coublevie Accueil
Signe particulier :
Homme d'engagement

SON AVION DE REFERENCE

Fouga Magister, T 33, Mystère IV (1er avion monoplacement du cursus), Mirage 2000, Jaguar, Alpha Jet, mais le **Mirage F1 C**, B ou CT reste son avion de référence avec 10 ans de pratique et plus de 2 000 heures de vol.

Caractéristiques techniques générales du Mirage F1

Avion monoplacement de défense aérienne (F1C) ou d'attaque au sol (F1CT) ou biplace de transformation opérationnelle (F1B) qui peut voler à 15 000 m d'altitude (au-dessus des avions de ligne).

- 2 fois le mur du son
- « Tire » 7,2 G+
- Vol à basse altitude à 750 Km/H (limitation en temps de paix)
- Ravitaillable en vol au débit de 650l/min.



SA DEVISE : « Faire face et aller au bout »

Dans la vie militaire comme dans le civil, toujours faire face et s'adapter !

35 ANS AU SERVICE DE L'ARMÉE DE L'AIR C'EST... EN RÉSUMÉ :

- **13 ans d'activité opérationnelle** dont 10 dans la Défense aérienne et 3 dans l'aviation tactique : Entraînement au combat et au tir aérien / Formation des officiers pilotes / Entraînement à l'attaque d'objectifs terrestres.

Dans l'Escadre de Défense Aérienne à Orange, Robert Ducos a participé pendant 3 ans au sein de l'escadron d'instruction, aux côtés de pilotes instructeurs chevronnés, à la formation sur Mirage F1 des jeunes pilotes sortant d'école, comme de pilotes plus expérimentés.



- **3 détachements au Tchad** au titre des Opérations Extérieures (OPEX) en Afrique car Orange a été la 1ère escadre de défense aérienne à intégrer le dispositif OPEX grâce à la capacité de ravitaillement en vol du Mirage F1.

- **Une affectation de 3 ans en interarmées** au titre de la maîtrise des Armements avec la vérification de la mise en place des accords entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie (baisse du niveau d'agression en Europe et destruction de matériel militaire) et la mise en oeuvre des accords internationaux « Ciel ouvert » de survol sans restriction des espaces aériens de l'Atlantique à l'Oural.



- **4 ans au sein du commandement des écoles de l'Armée de l'Air** :

organisation et planification des formations de tous les personnels de l'armée de l'air.

Dans le cadre d'une synergie internationale, Robert Ducos a réalisé des missions à l'étranger (Arabie saoudite, Ukraine) pour faire connaître le savoir-faire et l'outil de formation performant français ; il est un des acteurs de l'ouverture de l'armée de l'air vers des partenaires étrangers (Belgique, Qatar, Emirats Arabes Unis) pour en particulier la formation des pilotes.

En 1999, dans le cadre du renforcement de la féminisation dans l'Armée de l'Air, il sera un des témoins privilégiés de l'accession au métier de pilote de chasse de Caroline Aigle, jeune polytechnicienne et future pilote de Mirage 2000.

- **2 ans à la tête de la Base Aérienne de Saint Dizier** en Haute Marne avec 2500 personnes sous ses ordres, 3 escadrons de Jaguar et Alphajet, 1 escadron de missiles sol-air d'Alpha Jet et 1 dépôt d'armes nucléaires.

- **3 ans au sein de la Direction du Collège Inter-armées de Défense** (aujourd'hui Ecole de Guerre), organisme de formation inter-armées et international au profit des cadres supérieurs des 3 armées et de la Gendarmerie.

Suivi de près de 80 officiers étrangers (européens, américains, africains, asiatiques et océaniens), puis Direction des études avec l'organisation et la coordination de la formation (stratégie et engagement des moyens) et des voyages d'étude à l'étranger.



DEVENIR UN PILOTE

Quelle est l'idée qu'on se fait d'un pilote de guerre, Top Gun ou Antoine de St Exupéry ?

À chacun son imaginaire... Mais qu'en est-il réellement ?

LE RECRUTEMENT DES PILOTES

• **Une entrée à l'École de l'Air** sur concours pour obtenir un diplôme d'ingénieur avec en parallèle des activités aériennes, qui permettent de détecter des éventuelles difficultés du candidat. L'objectif est d'être officier de carrière.

• **Un recrutement direct** après le Baccalauréat scientifique avec des tests psychotechniques et une petite sélection en vol. La sélection est rude et seulement 10 % des candidats sont reçus. La durée de la carrière est de 15 à 17 ans (sous contrat) et assez souvent, elle est suivie d'une carrière de pilote de ligne. (60 % des pilotes de l'Armée de l'Air sont contractuels).

On retiendra également qu'il y a 4 niveaux de qualification pour un pilote de chasse :

• **Pilote à l'instruction** (1 an) : apprentissage du métier et de la mission

• **Pilote opérationnel** (1 an) : Apte à effectuer en solo la mission de l'escadron et à tenir sa place d'équipier.

• **Sous-chef de patrouille** (1 an) : apte à conduire une patrouille de 2 avions.

• **Chef de patrouille** (le « bâton de maréchal » du pilote) : apte à conduire toute patrouille de 2 avions jusqu'au dispositif de plusieurs patrouilles.

LES QUALITÉS REQUISES :

- › Ténacité et persévérance
- › Concentration et sang froid
- › Bonne condition physique
- › Maîtrise du langage aéronautique et de l'anglais

Robert Ducos souligne qu'un élève pilote doit être réceptif aux méthodes de formation et qu'il doit développer des capacités d'adaptation et d'anticipation. Il nous explique le déroulement d'un vol type d'entraînement à la mission de combat :



- 1 heure de briefing
- 50 mn de vol
- 1 heure de débriefing

Un pilote en escadron effectuait 180 heures de vol par an et près de 240 heures de vol en escadron d'instruction.

Aujourd'hui les pilotes de RAFALE font 3 à 4 sorties longues et complexes par semaine complétées par des missions d'un très grand réalisme sur simulateur de vol.



LES « VOILES » DU PILOTE

Après avoir obtenu en 1975 son diplôme de l'Ecole de l'Air, Robert Ducos suit une 3^e année de spécialisation de la formation de pilote, avec entre autres, l'apprentissage de la navigation et de la voltige. Il raconte :

« Lors de mon 1^{er} vol sur Fouga Magister je naviguais avec un moniteur de l'aéronavale.

Après avoir testé ma résistance aux accélérations positives (sur cet avion, nous n'avions pas de pantalon anti-G*) il a réalisé un virage dos me faisant découvrir ce qu'on appelle le « voile rouge » (afflux de sang au cerveau) et la perte de connaissance... »

* G = unité d'accélération qui correspond à l'accélération d'un objet par rapport à sa vitesse de chute libre (gravité). L'accélération peut être positive G+ ou négative G-.

Les pilotes de chasse aujourd'hui, peuvent supporter jusqu'à 9 G, soit 9 fois le poids de leur corps. Pour mieux supporter les accélérations positives, ils s'équipent d'un pantalon anti-G qui favorise une irrigation sanguine optimale du haut du corps et en particulier de la tête.



L'accélération G+ amène le sang vers les pieds, et si le cerveau n'est pas suffisamment irrigué, les yeux ne le sont plus, le pilote perd la perception des couleurs, ce qu'on appelle le **voile gris** puis sa vision disparaît progressivement, c'est ce qu'on appelle le **voile noir**.

En mouvement inverse (vol sur le dos), les accélérations G- provoquent un afflux de sang vers la tête et donc les yeux, le pilote voit tout rouge, c'est le **voile rouge**. Particulièrement désagréable ! La tolérance à la force G dépend aussi de sa durée.

ET LA VIE A COUBLEVIE ?

Robert Ducos a bénéficié depuis le début de sa carrière du soutien sans faille de son épouse Joëlle. Même s'il règne un fort esprit de corps chez les pilotes de chasse et une grande camaraderie dans les escadrons, le soutien moral et l'adhésion des proches est très important car c'est un métier exigeant, qui comporte des risques.

Les mutations sont nombreuses et souvent contraignantes avec la vie professionnelle des épouses et les études des enfants. Certains pilotes doivent se résoudre au « célibat géographique ». Malgré les déménagements successifs Robert Ducos, retient la satisfaction des amis rencontrés et des liens qui se sont tissés partout où la famille s'est installée.

Arrivé dans notre commune en 2007, homme d'engagement, c'est tout naturellement qu'il s'investit dans le milieu associatif. A l'occasion de la cérémonie d'accueil des nou-

veaux coubleviteains, il rencontre les membres du Comité des fêtes dont il est élu viceprésident en 2008. Il y occupe actuellement le poste de Trésorier.

Il s'inscrit aussi à Coublevie Accueil pour pratiquer des activités physiques et en particulier la marche. Il est actuellement responsable de l'activité randonnée.

Dans le cadre de la découverte des métiers, Robert Ducos est allé également à la rencontre de collégiens pour leur faire découvrir sa passion de pilote de chasse. Nul doute qu'il les a fait rêver !

Lorsqu'on l'interroge aujourd'hui sur le plaisir de piloter, il nous confie avoir repassé sa qualification pour voler en aéro-club au Versoud mais qu'il n'a pas continué.

**Évidemment,
passer de la Formule 1 à la 2CV...**

Nous remercions chaleureusement Robert et Joëlle Ducos pour leur accueil et leur disponibilité.

Chantal Doucet, Claire Panczuk et Claude Marcel
Commission Information- Communication



L'actualité à COUBLEVIE ACCUEIL

L'association poursuit ses activités dans toutes les disciplines habituelles et principalement les randonnées en montagne et le vélo.

La nouvelle activité théâtre a bien démarré avec un groupe assidu d'une quinzaine d'adhérents. Une représentation est prévue en juin à l'occasion des 40 ans de l'association.

La danse en ligne enthousiasme toujours autant les participants avec régulièrement de nouvelles figures, pour faire travailler harmonieusement le corps, la mémoire, la coordination, et entretenir les relations sociales.



Un événement exceptionnel a eu lieu le 26 février : Coublevie Accueil a eu la lourde charge d'organiser l'assemblée générale du Comité Départemental de la Fédération Française de la Retraite Sportive (CODERS 38) et d'accueillir plus de 200 délégués.



Notre vice-présidente, Bernadette Roche-Combaz accueille dans la salle communale les participants venus des clubs de tout le département

Notre vice-présidente, Bernadette Roche-Combaz accueille dans la salle communale les participants venus des clubs de tout le département

Ce comité de la FFRS est chargé de développer dans les clubs adhérents, les activités physiques et sportives des personnes de plus de 50 ans, dans la convivialité sans esprit de compétition. Il organise des journées de rencontres multisports et incite les clubs à se retrouver pour des moments d'échange.

Après les travaux de l'assemblée et l'élection des nouveaux responsables, une remise de médailles a eu lieu, suivie de l'apéritif et du repas. L'après-midi, Coublevie Accueil a proposé aux participants des activités culturelles et sportives, avec entre autres la visite des caves de la Chartreuse qui a été particulièrement appréciée.



Installé à Coublevie, l'atelier Palette de Lumières propose de dessiner et peindre autrement.

Karine Marze a suivi la formation professionnelle Martenet et permet à chacun de s'exprimer de façon gestuelle, sensitive et progressive. Dans une ambiance conviviale et en petits effectifs, enfants (à partir de 6 ans), adolescents et adultes dévoilent leur ressenti selon un thème (paysage, arbre, croquis d'objets, l'eau...). En essayant plusieurs techniques (craie, fusain, crayon, encre de chine, peinture à l'huile, collages...), chacun découvre la valeur et la beauté de la ligne, la diversité des couleurs, la profondeur et la perspective. On se découvre tout en se faisant plaisir!

L'atelier Palette de Lumières organise des cours en journée, soirée et des stages d'aquarelle les samedis matins. Depuis septembre 2014, deux séances hebdomadaires organisées sur le temps périscolaire permettent à des enfants scolarisés en élémentaire d'expérimenter cette méthode respectueuse de la spontanéité et du rythme de chacun.

Les élèves de l'atelier et du périscolaire exposeront au 19 au 31 mai 2015 à la mairie de Coublevie. L'exposition sera ouverte au public aux horaires d'ouverture de la mairie et les week-end de 14h30 à 17h30. Une occasion de découvrir les créations variées réalisées au cours de l'année. Nous vous attendons nombreux !

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez contacter Karine Marze
04 76 05 07 79 ou
palettedelumieres@gmail.com**

**et consulter le site Internet :
www.palettedelumieres.fr**



La 14^e édition des Journées de l'Environnement s'est déroulée du 9 au 12 avril 2015, en partenariat avec St Jean de Moirans et La Buisse. Elle avait comme fil conducteur la transition énergétique. Ce thème est au cœur de l'actualité française avec le projet de loi sur la transition énergétique mais il est également au cœur de l'actualité mondiale avec la conférence Climat qui aura lieu en décembre 2015 et au cours de laquelle les états s'engageront sur la réduction des gaz à effet de serre.



La conférence du vendredi 10 avril sur le changement climatique, animée à St Jean de Moirans par Dominique Reynaud, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), a éclairé les participants sur les modèles climatiques, l'évolution de la température de la planète et le niveau des océans dans les prochaines décennies. Le 11 avril, une table ronde débat animée par Olivier Cateura sur les énergies locales et les initiatives locales, a permis à chacun de comprendre les possibilités d'actions locales qui s'offrent à nous, à travers le témoignage d'un citoyen (Claudio Vitari), le projet de centrale photovoltaïque de La Buisse portée par des citoyens (présenté par Sébastien Benard et Noémie Zambeaux, élus à la Buisse), et la mise en place de la chaufferie bois de Coublevie expliquée par Claude Rey, 1^{er} Adjoint et Arnaud Ruche de Dalkia. Benoit Lemaignan a exposé le financement des projets d'énergies renouvelables par le fond régional Oser.

Le programme était très riche cette année avec notamment des animations pour les écoles la semaine du 7 au 10 avril, le ciné débat avec le documentaire Sacrée Croissance de Marie-Monique Robin, animé par Jean-François Noblet, des ateliers sur St Jean de Moirans pour le nettoyage de la Morge, la découverte des plantes médicinales et la réalisation d'un baume médicinaux...

L'objectif de ces Journées est de sensibiliser et d'impliquer les citoyens dans une démarche plus respectueuse de l'Environnement, afin que chacun puisse agir un peu chaque jour pour l'intérêt de tous.

Le dimanche 12 avril était l'occasion pour tous de se retrouver dans le Parc de la Mairie pour le Marché bio et Nature sous un beau soleil. Une cinquantaine d'exposants étaient présents cette année dans le domaine de l'alimentation, du jardinage, de la santé et du bien-être (massage, savons, méditation...), de l'habillement et de l'artisanat (fours solaires, sacs, maroquinerie...). Les associations avaient répondu présentes également avec la protection de la faune et la flore, la solidarité, la promotion des vélos électriques et des modes actifs de déplacement par exemple. Animations et conférences étaient aussi au programme.





Les membres du comité des fêtes et les bénévoles participants à l'organisation des Journées de l'Environnement avaient décidé cette année de montrer l'exemple en se lançant dans la construction de toilettes sèches. Une équipe composée de Stéphane Cintas, Gérard Chêne, Georges Vial, Alain Rousset et Jean-Pierre Cars a conçu ces toilettes à accès pour les personnes à mobilité réduite et les ont réalisées. Une belle réussite qui permet d'économiser de l'eau (une chasse d'eau traditionnelle c'est 40 l d'eau par habitant), de générer moins d'eaux usées à traiter et de produire un engrais riche et naturel pour les plantes.

L'objectif final était de disposer de façon durable de toilettes sèches pour les Journées et de ne plus les louer mais également de les mettre à disposition du Jardin du Sourire le reste de l'année. Ces toilettes ont été inaugurées ce dimanche et les clés remises par Chantal Doucet, Présidente du Comité des Fêtes au Président du Rigodon, association gérant le Jardin du Sourire.

Rendez-vous en 2016 pour la 16^e édition !





Les Vieilles Soupapes du Voironnais

Château d'Orgeoise - Hôtel de Ville, BP2
38500 COUBLEVIE

<http://vsv.free.fr> vsv@free.fr



Association Loi 1901. Préfecture de l'Isère N° 21 330 - Affiliée Fédération Française Véhicules d'Époque N° 378

Les VIEILLES SOUPAPES du VOIRONNAIS

PRESENTATION de l'ASSOCIATION :

"Les Vieilles Soupapes du Voironnais" ou V.S.V. est une association de type loi 1901, affiliée à la FFVE, créée en 1993 qui réunit des férus de véhicules anciens. Ses buts sont : l'entraide entre ses membres, la sauvegarde et la promotion des véhicules d'époque, l'organisation de sorties et de manifestations diverses. L'orientation du club est de développer un climat d'écoute et d'ouverture, en interne comme vis-à-vis de l'extérieur, afin de favoriser l'expression et la mise en œuvre d'idées nouvelles dans un esprit de franche convivialité au service de l'automobile ancienne.



Son siège se situe à Coublevie, elle compte plus de soixante-dix adhérents âgés de 22 à 82 ans, possédant plus de 120 véhicules de collection des années 1930 à 1990, de toutes marques, toutes nationalités, « populaires », sportives, utilitaires ou 2 roues... Les membres trouvent dans le club des Vieilles Soupapes du Voironnais, un cadre, un environnement, et une ambiance propices à travailler sur leurs véhicules, à échanger sur leur passion, à perpétuer, promouvoir une histoire, une aventure industrielle et/ou humaine, à participer à des sorties ou des expositions.

Le Club organise en moyenne une manifestation par mois dont sa traditionnelle sortie de Printemps la Virée des Primevères et, un an sur deux, sa désormais très renommée Exposition de Véhicules de Collection dans le Parc du Château d'Orgeoise à Coublevie. Passion, découverte, plaisir et bonne humeur sont les maîtres-mots de ces opérations qui vont au-delà des thèmes de l'automobile ancienne en s'associant également à des actions culturelles comme « Livres à Vous » ou caritatives comme le « Téléthon ».

En conclusion, la particularité des V.S.V. est qu'elle n'a pas de particularité, mais ses membres ont un point commun : ils ont rejoint l'association pour vivre et partager pleinement leur passion en toute convivialité.

P.S. Les Vieilles Soupapes du Voironnais vous donnent rendez-vous le dimanche 14 juin 2015 dans le Parc du Château d'Orgeoise pour leur Grande Exposition de Véhicules de Collection.



Contact presse pour l'Association :

Les Vieilles Soupapes du Voironnais, Hôtel de Ville BP2, 38 500 COUBLEVIE

Président : Stéphane Lequien : 06 78 98 85 27

Courriel : vsv@free.fr – Internet : <http://vsv.free.fr>

Mettons en pratique les éco-gestes

Sensibiliser les enfants au tri sélectif, à l'environnement mais de manière ludique ! Voici le nouvel enjeu que se donne l'Accueil de Loisirs pour 2015.

Sur les mercredis de janvier à février, les 6-10 ans ont fabriqué des marionnettes avec des objets de récupération (1). A la fin de la période, ils ont présenté aux 3-5 ans une pièce de théâtre de leur création avec ces personnages originaux.



Aux vacances d'hiver, les 6-10 ans ont dessiné, chacun à leur manière, un personnage qui représentait pour eux l'environnement. A la fin des vacances, pendant un temps convivial échangé entre parents et enfants, l'élection de la « Mascotte » de l'Accueil de Loisirs a eu lieu.

Les 3-5 ans ont quant à eux eu une intervention sur le tri des déchets avec une animatrice du Pays Voironnais.

L'action s'est poursuivie sur les mercredis d'avril à mai avec pour objectif de donner vie à cette Mascotte ! Vous pourrez la découvrir en livre hérisson (2) ou en personnage (3) réalisé par les parents lors d'un atelier participatif. Les 3-5 ans, sensibilisés sur le tri des déchets ont fabriqué des « poubelles fleuries » (4).

Pour clôturer cette période, les enfants ont assisté au spectacle « Écolopoux » de la compagnie « Les Arts Verts ». Toutes les créations des enfants ont été exposées lors des journées de l'environnement y compris le porte-monnaie réalisé avec des briques de lait (5). La sculpture géante de la Mascotte a été confectionnée par les familles lors de cet évènement festif (6).

L'action a pris de l'ampleur aux vacances printemps ! Un clip vidéo imitant la célèbre émission de « C'est pas sorcier » sur les éco-gestes a été tourné par les 9-10 ans avec l'intervention de Gérald de Pixel Vidéo. Vous pouvez la découvrir sur notre blog.

Cette démarche pédagogique de sensibilisation a permis aux enfants, à travers des activités variées, de connaître, d'expérimenter et de s'engager sur des valeurs et des attitudes. Cela permettra d'adopter des comportements éco-citoyens durables.

Informations complémentaires : Aurélie BERTRAND au 04.76.05.04.25
leo.couplevie@free.fr / vidéo sur : <http://leo.couplevie.over-blog.com>





Avis aux photographes !

Vous aimez votre commune ?

Vous aimez photographier votre commune ?

Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir vos clichés sous forme numérique afin qu'ils illustrent les publications communales (Bulletin, feuille mensuelle, site web, agenda...)

Seules contraintes :

- Les clichés doivent nous parvenir uniquement dans un format numérique (raw, jpeg, png...)
 - Ils doivent être envoyés par courriel à : communication@coublevie.fr
 - L'envoi doit être accompagné d'une autorisation que vous pouvez télécharger sur www.couplevie.fr ou demander par courriel à communication@coublevie.fr

Le thème proposé ce mois-ci :

Bassins et lavoirs de Coublevie

Affutez vos viseurs et vos déclencheurs et envoyez-nous vos photos !

Claude Marcel

Adjoint à la communication et à l'information

